



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

09.12.2025

Titre du projet du marché:

Élaboration du Plan d'affectation communal (PACom) de Chavannes-près-Renens

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges

ID du projet:

#27249

N° de la publication SIMAP:

#27249-01

Date de publication SIMAP:

28.11.2025

Adjudicateur:

Municipalité de Chavannes-près-Renens, représentée par le Service Urbanisme-Bâtiments-Mobilité (UBM)

Organisateur:

Commune de Chavannes-près-Renens, Service Urbanisme-Bâtiments-Mobilité (UBM), à l'attention de Marianne Thomann, urbaniste cheffe de projet, Route de la Maladière 38 / CP 36 - 1022 Chavannes-près-Renens

Inscription:

Inscription seulement sur simap.ch pour le téléchargement du dossier.

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

12/12/2025, sur forum simap.ch uniquement.

Rendu documents:

30/01/2026 16h00, le cachet postal faisant foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

Mandat pluridisciplinaire, comprenant les compétences :

- Urbanisme – bureau pilote
- Architecture du paysage
- Architecture du patrimoine
- Police des constructions
- Mobilité
- Géomètre
- Environnement

Description détaillée des prestations / du projet:

A l'issue de la présente procédure, l'autorité adjudicatrice entend confier le mandat d'étude pour l'élaboration du Plan d'affectation communal (PACom) de Chavannes-près-Renens jusqu'à son approbation par le Département cantonal compétent au bureau sélectionné pour les prestations recherchées. Les prestations attendues se réfèrent au règlement SIA 110 « Règlement concernant les prestations et les honoraires des urbanistes ».

Communauté de mandataires:

Admise, mais le nombre de bureaux ou d'entreprises par compétence est limité à 1.

Sous-traitance:

La sous-traitance est admise uniquement concernant les compétences secondaires (géomètre, environnement).

Mandataires préimpliqués:

Pas de mandataire préimpliqué.

Comité d'évaluation ou Jury:

- Mme LAABAR Loubna, Syndique, en charge des processus stratégiques
- M. BARRY Souleymane, Municipal en charge du Service UBM
- Mme HENRY Magali, Urbaniste, Ville d'Yverdon-les-Bains
- M. PRAHIN Jean-François, Chef du Service UBM Chavannes
- Mme THOMANN Marianne, Urbaniste, Service UBM
- Mme BUISSON Aurélie, Urbaniste, Service UBM
- M. CHEVALLEY Simon, Urbaniste, Service UBM

Conditions de participation:

Le×la soumissionnaire doit disposer des compétences principales suivantes :

- urbanisme – bureau pilote
- architecture du paysage
- architecture du patrimoine
- police des constructions

- mobilité

La ou les personne×s disposant de ces compétences principales sont désignées ci-après par «personnes clés».

Le×la soumissionnaire doit disposer de, ou sous-traiter les compétences secondaires suivantes :

- géomètre
- environnement

La constitution d'une équipe de mandataires pour répondre au présent appel d'offres est possible, dès l'inscription du×de la candidat×e. Le cas échéant, le bureau d'urbanisme doit être le bureau pilote. Il doit être clairement indiqué. Le×la soumissionnaire doit au moins présenter les documents (diplômes et CV) qui attestent qu'il×elle réunit les compétences ou profils précités.

Critères d'aptitude:

Aucun.

Critères d'adjudication / de sélection:

A. Organisation pour l'exécution du marché – pondération 35%

A1 Moyens mis à disposition pour l'exécution du marché par phase – 25%

A2 Répartition des tâches et des responsabilités par phase – 10%

B. Qualité technique de l'offre – pondération 25%

B1 Qualités des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché – 25%

C. Références du×de la soumissionnaire – pondération 20%

C1 Liste de références – 20%

D. Prix – pondération 20%

D1 Montant de l'offre en rapport avec le cahier des charge – 20%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Notation du prix selon la méthode $T_{moyenne}$ du Guide romand.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144 (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant, et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

- L'indication « Tous les documents déposés par le×la soumissionnaire dans le cadre de son offre sont de la propriété exclusive de l'autorité adjudicatrice. » n'est pas conforme à la LDA (maintien des droits d'auteur par les soumissionnaires).
- L'exclusion des offres au motif qu'elles dépassent le plafond de 350'000 CHF TTC nous semble problématique au regard de l'art. 44 AIMP et pourrait conduire à des recours.

Contacté par l'OMPr, le maître d'ouvrage a rectifié ces maques.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr constate le cahier des charges se réfère au Règlement pour les prestations et les honoraires des urbanistes SIA 110 qui n'est plus en vigueur.

Évaluation de l'OMPr:



CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes